



LYCÉE DE MÉTIERS

**EDMOND ROSTAND**

MARSEILLE VÉLODROME

## BTS COMPTABILITÉ GESTION

Le titulaire d'un BTS Comptabilité Gestion est un technicien supérieur comptable. Il peut travailler dans un cabinet comptable, au sein du service comptabilité d'une entreprise, dans une banque, une société d'assurance ou une administration. Il forme les futurs collaborateurs.

### OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Assurer la gestion fiscale de l'entreprise et les relations avec l'administration (bloc E3)
- Traiter et contrôler les opérations comptables, fiscales et sociales (bloc E4)
- Mettre en œuvre les situations de contrôle de gestion et d'analyse financière (bloc E5)
- Organiser un système d'information comptable

### LE PROGRAMME

Matières dispensées au sein du centre	1ère Année	2ème Année	Total Heures
Culture générale et expression	75h	75h	150h
Communication en langue vivante étrangère : Anglais	45h	45h	90h
Mathématiques appliquées	45h	45h	90h
Culture économique, juridique et managériale	105h	135h	240h
Traitement et contrôles des opérations commerciales	120h	0h	120h
Contrôle et production de l'information financière	45h	100h	145h
Gestion des obligations fiscales	45h	45h	90h
Gestion des relations sociales	75h	0h	75h
Analyse et prévision de l'activité	45h	45h	90h
Analyse de la situation financière	0h	65h	65h
Fiabilisation de l'information comptable et système d'information	45h	45h	90h
Ateliers professionnels	30h	75h	105h
<b>Total Année en Contrat d'Apprentissage</b>	<b>675 H</b>	<b>675 H</b>	<b>1350 H</b>



## PRÉREQUIS

L'inscription en BTS nécessite obligatoirement l'obtention d'un Baccalauréat ou d'un titre ou diplôme classé dans le RNCP au niveau IV, ou d'un diplôme reconnu conjointement par la France et un Etat partenaire. Les titulaires du baccalauréat général, technologique et professionnels peuvent candidater au BTS Comptabilité Gestion, une formation issue du domaine tertiaire tels que BAC STMG – BAC AGORA facilite l'accès à la formation. Une évaluation du dossier de préinscription et un entretien seront nécessaires pour l'inscription. La maîtrise d'au moins 1 langue étrangère (l'anglais) est obligatoire pour postuler.

## COÛT DE LA FORMATION

En contrat d'apprentissage le niveau de prise en charge (NPEC) est défini par la branche professionnelle en accord avec France COMPETENCES et le candidat bénéficie d'une rémunération basée sur un pourcentage du SMIC.

Les frais de scolarité sont pris en charge par l'OPCO, ainsi que le 1er équipement d'un montant de 500€ remis à l'apprenti (ordinateur portable, tablette ou livres de cours).

## INSCRIPTION

Il est INDISPENSABLE de formuler vos vœux via PARCOURSUP : le BTS Comptabilité Gestion est éligible à l'inscription sur cette plateforme mise en place par le ministère de l'Enseignement Supérieur.

La période d'inscription s'étend du 1er Mars de l'année en cours jusqu'à 3 mois qui suivent le début de la formation prévu entre le 1er et 4 septembre de chaque année.

La formation en apprentissage requiert la signature d'un contrat d'apprentissage avec un entreprise au plus tard trois mois après le début de la formation.

## CE DIPLÔME EST FAIT POUR MOI SI JE ...

- M'intéresse au management et à la gestion des entreprises et à leur environnement économique et juridique
- Dispose de compétences pour travailler en équipe
- Dispose de capacités d'organisation et d'autonomie
- Dispose de compétences en matière de communication écrite et orale
- Dispose de compétences techniques et relationnelles propres aux métiers de la comptabilité et de la gestion
- Dispose de compétences techniques et calculatoires pour traiter des données de gestion
- Possède la capacité d'évoluer dans des environnements numériques

## APRÈS CE DIPLÔME JE PEUX...

Après ce BTS une poursuite d'études est envisageable en licence professionnelle dans les secteurs de la finance-comptabilité, des ressources humaines ou de la gestion d'entreprise, en DCG, en licence, en école supérieure de commerce et de gestion ou en école spécialisée par le biais des admissions parallèles.

## CONTACT

13 Rue Raymond Teisseire,  
13008 Marseille  
[04 91 37 43 75](tel:0491374375)

 **parcoursup**  
Entrez dans l'enseignement supérieur



## EN SAVOIR PLUS

Passerelles possibles et positionnement pour entrée en formation

Si vous avez déjà un diplôme équivalent au BTS, ou bien si vous pensez avoir validé certaines épreuves, sachez que vous pouvez conserver le bénéfice d'épreuves ou d'unités où les notes sont supérieures ou égales à 10/20. La durée de validité d'un bénéfice est de cinq ans à compter de sa date d'obtention. Sachez que vous pouvez également obtenir des dispenses par équivalences. Dans ce cas il est nécessaire de réaliser une procédure de positionnement qui doit prendre place au début du cycle de formation. Cet aménagement doit intervenir avant la signature de la convention ou du contrat. Un positionnement réglementaire est possible, c'est un acte qui vise à aménager la durée de formation des candidats en fonction de leurs études, de leur expérience professionnelle ou des diplômes détenus. Le positionnement a pour objet de fixer la durée de formation qui sera requise lors de l'inscription à l'examen.

Entrée en formation sans employeur : sous réserve de l'accord du Centre de Formation, et de la place disponible, vous pouvez obtenir un statut de STAGIAIRE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE. Ce statut s'applique pour les candidats n'ayant pas encore trouvé d'entreprises et qui aspirent à se former en apprentissage (ATTENTION : délai de 3 mois accordé pour trouver un employeur). Dans cette hypothèse, vous pouvez intégrer la classe des apprentis.

Entrée en année 2 possible (Sous réserve d'avoir réalisé 675 heures en année 1 et de l'accord du Centre de Formation, et de la place disponible) : en cas de redoublement ou de changement de centre de formation.

## L'ACCOMPAGNEMENT - LE SUIVI EN ENTREPRISE – LE SUIVI AU CENTRE DE FORMATION :

### EN AMONT :

UN ACCOMPAGNEMENT pour trouver son entreprise avant le début de la formation est réalisé grâce aux Ateliers de Recherche d'Entreprises (ARE) de Provence Formation. Ces ateliers peuvent être hebdomadaires ou bimensuels, ils offrent à chaque jeune préinscrit un soutien, des méthodes et des conseils (CV, entretien d'embauche, stratégie de prospection...) pour affiner son projet professionnel et trouver son employeur en alternance.

### EN ENTREPRISE

UN ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISE (2 fois / an) est assuré durant la période de formation par un tuteur nommé au sein de l'entreprise et un formateur du centre (le coordinateur pédagogique ou le formateur responsable du dossier professionnel). Ce suivi a pour objectif de permettre au jeune apprenti de capitaliser la formation reçue et de se stabiliser au sein de son équipe. Il s'appuie sur la mise en place d'un LIVRET D'APPRENTISSAGE de suivi en entreprise, complété par des visites en entreprise.

### AU CENTRE DE FORMATION

\*UN ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISE est organisé avec l'appui des formateurs de matières générales, pour suivre les jeunes dans tous les aspects de sa vie d'étudiants, pouvant avoir un impact sur son bien être en formation (temps de transport pour se rendre sur le lieu de formation, conditions d'hébergement, situation familiale, connaissance de ses droits et devoirs sur le lieu de travail etc...)

\*UN ACCOMPAGNEMENT par le Responsable Dispositif Formation :

Au gré des besoins des apprentis, des RDV INDIVIDUALISES sont mis en place pour ECOULER l'apprenti et le CONSEILLER (ex : situation conflictuelle avec l'employeur ou un membre du personnel, interrogations sur le temps de travail ou la rémunération etc...) Il fait l'objet d'un compte rendu écrit, co-signé par les deux parties pour acter la prise en considération de la problématique évoquée et surtout les solutions à apporter



### **MÉTHODES PÉDAGOGIQUES MOBILISÉES :** \_\_\_\_\_

Provence Formation privilégie le FACE A FACE PEDAGOGIQUE. Le recours à la formation à distance reste une exception en cas de circonstance exceptionnelles (absences d'un formateur / mesures imposées par l'Etat ou le Rectorat...)

A noter : l'utilisation des plateformes numériques (ex : TEAMS) est encouragée pour permettre aux formateurs de déposer leurs cours en ligne, ainsi que des exercices pédagogiques

### **MODALITÉS D'ÉVALUATION DE LA FORMATION :** \_\_\_\_\_

Les évaluations sont de deux natures :

Les évaluations mises en place à intervalles réguliers, réalisées par les formateurs dans leurs matières respectives

Les Partiels (ou BTS BLANCS) qui ont lieu 2 fois par an, durant une semaine entière, (dans les conditions de l'examen final, en y appliquant les mêmes coefficients)

La moyenne obtenue en combinant ces deux types d'évaluation permet de noter l'apprenti/e et de constituer une moyenne, notée sur le bulletin semestriel.

### **ACCESSIBILITÉ :** \_\_\_\_\_

Un candidat en situation de handicap peut entrer dans nos sections en apprentissage, il n'y a pas de limite d'âge dès lors que vous avez une Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH). Tout employeur, privé ou public, entreprise, association, profession libérale peut conclure un contrat d'apprentissage avec un apprenti en situation de handicap (avec la mise en place d'un P.A.P : Projet d'Accompagnement Personnalisé).

La Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH) est une décision administrative que l'on peut demander à la MDPH : elle ouvrira un certain nombre de droits à la personne qui en bénéficie.

Vous pouvez joindre l'un de nos référents handicaps mobilisés sur l'alternance pour vous conseiller, en contactant le lycée dispensant la formation qui vous intéresse.

### **INSCRIPTIONS À L'EXAMEN FINAL :** \_\_\_\_\_

Le BTS ( Brevet de Technicien Supérieur ) est un diplôme de l' Éducation Nationale, classé au niveau 5, qui doit être validé par le passage d'un examen

Les candidats ayant préparé le brevet de technicien supérieur par la voie scolaire ou par la voie de l'apprentissage présentent obligatoirement l'examen sous la forme globale à l'issue de leur formation, sauf dérogation qui peut être accordée par le recteur de région académique pour les candidats bénéficiant des dispositions du troisième alinéa de l'article D. 643-6, de l'article D. 643-7 ou de l'article D. 643-8.

Les inscriptions pour le passage de l'examen du Brevet de Technicien Supérieur sont généralement ouvertes de mi-octobre à mi-novembre pour des épreuves se déroulant en mai-juin de l'année suivante. Elles sont réalisées par le service vie scolaire de notre établissement. Elles se font en ligne sur le site de l'académie par le Lycée de Provence Formation.

